

Bilan de la concertation 2015 sur le Plan local de déplacements et le Plan marche de Plaine Commune



Depuis le début de l'année 2014, Plaine Commune révisé son Plan local de déplacements et élabore son Plan marche. Ces documents ont pour objectif d'identifier les difficultés de déplacements existantes et de mettre en œuvre des actions pour **faciliter la mobilité des habitants, salariés et usagers du territoire**, notamment à pied, en vélo et en bus.

9 rendez-vous pour donner son avis

La mobilité concerne chacun d'entre nous au quotidien. Ainsi, Plaine Commune a organisé une concertation du public à mi-parcours du Plan local de déplacements et du Plan marche, afin de définir des actions répondant aux attentes des habitants, des salariés et des usagers du territoire.

2 réunions publiques et 7 balades participatives ont été proposées pour donner son avis sur la façon de se déplacer dans la ville :

- La réunion publique d'ouverture, le 22 janvier à 19h, à l'Atelier du Territoire de la culture et de la création (6B) à Saint-Denis, sur les enjeux de mobilité du territoire.
- La réunion publique de clôture, le 12 février à 19h, à l'Hôtel de ville de Pierrefitte-sur-Seine, sur le bilan des avis exprimés pendant les balades.
- 3 balades participatives suivies d'un atelier :
 - le 24 janvier à 10h, à Aubervilliers,
 - le 27 janvier à 18h, à Saint-Ouen-sur-Seine,
 - le 31 janvier à 15h, à La Courneuve.
- 4 balades participatives artistiques sur la marche :
 - le 6 février à 9h45, à Saint-Denis,
 - le 7 février à 10h30, à Epinay-sur-Seine et Villetaneuse,
 - le 7 février à 14h30, à Saint-Denis,
 - le 8 février à 10h30, à Pierrefitte-sur-Seine et Stains.

Une participation riche, qui confirme les objectifs de Plaine Commune

Lors des balades participatives et des réunions publiques, les participants ont souvent attiré l'attention sur les « **petits détails** » qui compliquent les déplacements au quotidien sur l'espace public. Ils ont également témoigné de leur expérience d'usagers des transports en commun, de cyclistes et d'automobilistes. Selon de nombreux participants, **une trop grande place est accordée à l'automobile** : un rééquilibrage de l'espace public serait bénéfique aux piétons, aux vélos et aux transports en commun.

❖ La marche, un mode trop souvent « mis de côté »

Les espaces de circulation et de stationnement affectés au trafic routier sont importants.

Lors d'une balade à Saint-Denis :

« Il faudrait redonner au piéton la place dont il a besoin ! »



Rue Albert Dhalenne, Saint-Ouen



« Trottoir ? » s'interroge un participant

Lors de la réunion publique d'ouverture :

« Pourquoi ne pas supprimer certaines places de stationnement, ou en conserver seulement d'un côté, pour libérer de l'espace pour les piétons ? »

Des habitants souhaitent que certaines places de stationnement soient remplacées plutôt par des **bacs de culture**, et plus largement une réflexion sur la « route partagée ».

Les **trottoirs** sont parfois étroits, ou donnent une impression de « patchwork » : trous, différences de niveaux ou de revêtements suite à des travaux sur les réseaux...

Nombreuses, les **voitures mal stationnées** compliquent également les cheminements, en particulier des personnes avec des poussettes, malvoyantes ou en fauteuil roulant.

Lors de la balade à Aubervilliers :

« La rue Chouveroux est très empruntée pour rejoindre le groupe scolaire, le stade... et bientôt le collège. Or, les trottoirs sont étroits et souvent encombrés par des véhicules stationnés sur les bateaux. »



Rue Ernest Prevost, Aubervilliers

Lors de la réunion publique d'ouverture :

« On emprunte la rue Pinel pour aller au parc de la Légion d'honneur, mais comme les trottoirs ne sont pas praticables, il faut parfois marcher sur la chaussée. »

Les actions de Plaine Commune

Chaque année, **Plaine Commune crée et requalifie des espaces publics**, dans les centres-villes, les opérations d'aménagement, à l'arrivée d'un tramway... Le stationnement est souvent réorganisé pour libérer de l'espace pour le piéton.

Le vélo est toujours pris en compte, soit par des aménagements dédiés (piste ou bande cyclable, couloir bus-vélo), soit à travers des espaces partagés (zone 30, zone de rencontre, aire piétonne). De même, les espaces publics créés ou requalifiés sont systématiquement accessibles aux personnes à mobilité réduite.



Rue du Bocage, L'Île-Saint-Denis



Sentier de la Planchette, vers la gare du RER D Pierrefitte-Stains

De nombreux **raccourcis** sont empruntés par les piétons, plus ou moins adaptés, parfois à travers des lieux en chantier. D'autres raccourcis seraient à créer.



Traversée des voies du Tram Express Nord, Stains

Certains sentiers et raccourcis, perçus comme des « couloirs enclavés », génèrent un **sentiment d'insécurité**. Ils sont évités à certaines heures.

La multiplication des grilles et des palissades opaques donne parfois une impression d'enfermement et de claustrophobie.



Balade « Sur les pas du TEN », d'Épinay à Villetaneuse

Lors de la balade autour du Tram Express Nord :

« Là, ce que je vois, c'est une énorme barrière complètement opaque, qui nous laisse imaginer plein de choses derrière ; notamment un grand vide ou simplement une friche. La vue est complètement bouchée. »

Plusieurs participants trouveraient intéressant de voir l'espace public se dynamiser et devenir plus vivant, par le développement de **petits commerces, des animations culturelles et des performances artistiques.**

Lors d'une balade artistique, à Saint-Denis :

« Il faudrait laisser les œuvres là où elles sont. Les œuvres habillent la rue, ce qui rend l'espace différent, plus agréable. »

Le **mobiliers urbains** (panneaux, abris bus...) et les **bacs de collecte** des déchets peuvent gêner voire constituer un obstacle pour les piétons, lorsqu'ils sont mal positionnés.

A contrario, les **bancs** sont très utiles : leur absence peut être un frein à la marche pour les personnes âgées.

Les **travaux** déroutent parfois le piéton, lorsqu'ils n'offrent pas « d'itinéraire bis ».

Lors de la balade à Saint-Ouen :

« Cet échafaudage bloque l'accès au trottoir, il oblige les poussettes et fauteuils roulants à marcher sur la chaussée ! »



Rue de Strasbourg, Saint-Denis

Les **dépôts sauvages** encombrant les trottoirs et ne donnent pas envie de marcher.



Rue Bordier, Aubervilliers

Les actions de Plaine Commune

Allo Agglo est un service permettant de s'informer, effectuer une démarche ou signaler un problème (dépôt sauvage, nid de poule, lampadaire éteint...). Une intervention est déclenchée si besoin.



Les idées des participants

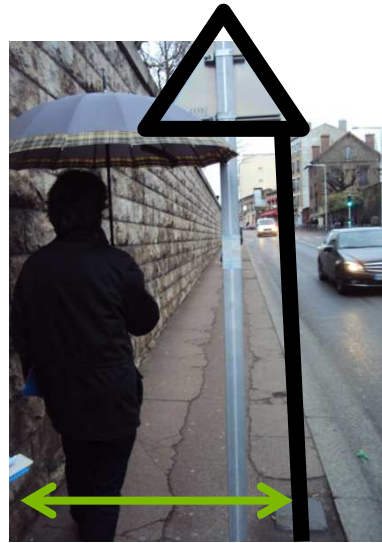
Lors de la balade à Saint-Ouen :

« **L'implantation des panneaux peut être optimisée : décaler le mât au plus près de la bordure, disposer certains panneaux directement sur les murs.** »

« **J'apprécie ces bordures vues à Choisy-le-Roi, elles sont esthétiques, et vraiment au bord de la chaussée donc ne gênent pas les piétons.** »

Lors de la réunion publique d'ouverture :

« **Pour plus de souplesse dans la réalisation, les trottoirs en pavés autobloquants sont intéressants.** »



Boulevard Pasteur, La Courneuve



Bordures, Choisy-le-Roi



Exemple de pavés autobloquants

Les actions de Plaine Commune

Le **Guide d'aménagement des espaces publics** de Plaine Commune permet de partager et de généraliser les bonnes pratiques. Les règles techniques qu'il contient peuvent évoluer, toujours afin d'offrir un espace public de qualité, dans la durée.

Certaines **traversées piétonnes** ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

D'autres traversées sont dangereuses ou anxiogènes, en raison de leur longueur, de la vitesse des véhicules, de l'absence de refuges piétons ou du cycle de feux.

Lors de la balade à Saint-Ouen :

« **Au carrefour du boulevard Jean Jaurès et de la rue Albert Dhalenne, le temps de vert piéton permet tout juste à un marcheur rapide de traverser.** »



Carrefour Lamaze, Saint-Denis

Les actions de Plaine Commune



Parvis Ouest de la gare de Saint-Denis

Dans le cadre de son Plan de mise en accessibilité de la voirie (PAVE), **Plaine Commune réalise chaque année des travaux de mise en accessibilité**, en plus des opérations d'aménagement. La plupart des arrêts de bus sont aujourd'hui accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, des travaux de sécurisation de la voirie sont effectués régulièrement par Plaine Commune et par le Département.

Le **bruit** constitue une nuisance importante pour les piétons, en particulier aux abords des autoroutes, du boulevard périphérique et des grands axes routiers.

Lors de la balade à Saint-Ouen :

« Si l'on veut que les gens se déplacent à pied, il faut qu'ils puissent discuter entre eux, donc s'entendre. »



Rue de Strasbourg, Saint-Denis

Les actions de Plaine Commune

Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) définit les actions pour **limiter l'exposition de la population au bruit** : isolation phonique des bâtiments, murs anti bruit, enrobés acoustiques, limitation du trafic aérien la nuit, sans oublier le développement des alternatives à la voiture individuelle.



Rue de l'Union, Saint-Ouen

Un **éclairage** défaillant ou inadapté aux piétons n'est pas agréable, voire dissuasif. Les sources lumineuses très hautes, d'abord destinées à l'automobile, peuvent ainsi limiter la pratique de la marche, y compris le soir en hiver.

Les actions de Plaine Commune

Le futur Plan lumière vise à **améliorer les ambiances lumineuses** sur le territoire, tout en veillant aux économies d'énergie et à la préservation de la biodiversité.

Les objectifs du Plan marche

- **Poursuivre la dynamique** d'amélioration des espaces publics, grâce à des aménagements pour résorber les points durs **sur les itinéraires importants du point de vue du piéton** : les plus fréquentés ou utiles pour relier les lieux de vie (écoles, commerces, parcs...).
- Une **signalétique dédiée aux piétons** (en temps de parcours) sur les itinéraires stratégiques identifiés.
- Un **plan piéton grand public**, indiquant les itinéraires et les temps associés.



❖ A vélo, des déplacements jugés peu confortables voire dangereux

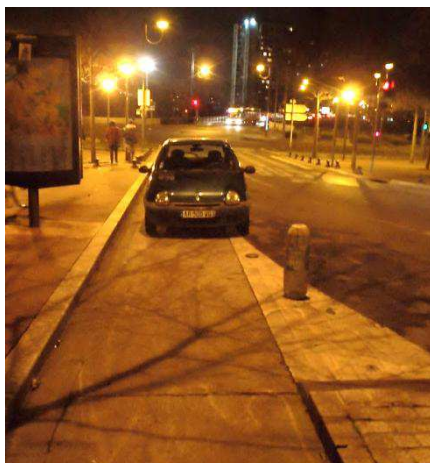
Les itinéraires cyclables sont encore peu nombreux. Les « **petits bouts** » aménagés ne changent pas forcément le trajet global du point de vue des cyclistes.

Les carrefours et les axes très circulés ne sont pas agréables à emprunter.

Lors de la balade à Aubervilliers :
« J'évite d'emprunter les Quatre Chemins en vélo, je préfère rejoindre la Porte de la Villette par d'autres voies moins fréquentées. »



Carrefour Aubervilliers-Pantin Quatre Chemins



Rue du Landy, Saint-Ouen

Le **manque de respect des itinéraires cyclables** renforce leur discontinuité. De nombreux véhicules stationnent sur les bandes cyclables et les couloirs bus, bloquant l'accès aux pistes cyclables...

Les **contre-sens cyclables dans les zones 30** sont perçus de façon différente : certains cyclistes les apprécient pour les raccourcis qu'ils offrent, d'autres les trouvent dangereux.

Discussion lors de la balade à Saint-Ouen :

« Il faut une piste cyclable bien protégée devant certains lieux comme les écoles ou les gymnases, pour éviter les accidents. »

« Un marquage au sol peut suffire. Il faut apprendre aux cyclistes, et particulièrement aux enfants, à être attentifs à la circulation. Des aménagements trop protégés peuvent être contreproductifs en diminuant le niveau de vigilance. »

Enfin, des idées ont été exprimées pour adapter les matériaux de voirie à la pratique du vélo, ou pour développer celle-ci en tant qu'activité de loisirs.

Lors de la réunion publique de clôture :

« Pourquoi ne pas mettre en place un vélo-rail sur la ligne de chemin de fer de Saint-Ouen ? »

Les actions de Plaine Commune



Le réseau cyclable à terme

Chaque année, Plaine Commune réalise de nouveaux itinéraires cyclables dans le cadre de son Plan vélo.

Trois parkings Véligo permettent de laisser son vélo avant de prendre le RER, le train ou le métro, complétés par des arceaux répartis sur tout le territoire.

Aménagements cyclables	Parkings vélos sécurisés Véligo	Stations de métro (13 - 14 - 15 - 16 - 17)
Stations de métro	Gares RER	Futures stations de tramway (T8 prolongé)
Gares Transilien	Stations de tramway (T1 - T5 - T8)	Futures gares du Tram Express Nord

Les objectifs du Plan local de déplacements

- **Aménager plus de grands axes routiers**, souvent les plus directs et lisibles pour les cyclistes.
- Installer davantage de **parkings vélos sécurisés près des gares** et stations.
- Créer des **places de stationnement** pour les vélos **dans les nouvelles constructions**, assez nombreuses et bien conçues.

❖ Les transports en commun s'améliorent, mais restent chargés



Gare RER La Courneuve-Aubervilliers

Certains usagers du réseau de bus sont satisfaits des liaisons offertes vers les gares, les centres-villes...

Lors de la balade à La Courneuve :

« La situation s'est bien améliorée depuis 30 ans. »

Un habitant de Stains :

« Je prends le bus 150 pour rejoindre le RER B, j'en suis satisfait, il passe souvent. »

D'autres usagers mettent en avant la **sur-fréquentation**, le **manque de fréquence** ou de **punctualité** de certaines lignes de bus.

Un avis reçu par e-mail :

« J'habite le quartier Floréal/Marville. Seul le bus 153 nous relie au centre. Prenez le une fois, vous l'attendrez 20 minutes puis vous aurez une idée de ce que c'est qu'être considérée comme du bétail. »

Lors de la balade à La Courneuve :

« En sortant du RER je rentre à pied, ça va plus vite que d'attendre le bus. »

Les objectifs du Plan local de déplacements

Le Plan local de déplacements permet de proposer au STIF, l'Autorité organisatrice des transports en Ile-de-France, à la RATP et au Département des actions pour :

- **Améliorer la circulation des bus**, afin de gagner en régularité et en vitesse, grâce à des couloirs de bus, des priorités aux carrefours, etc.
- **Adapter les horaires sur les lignes chargées**, ainsi qu'en en soirée et la nuit.

Le tramway T1 est très critiqué : rames bondées, temps d'attente parfois élevés, présence de pickpockets, agressivité...

Lors de la balade à La Courneuve :

« Un jour dans le tramway, j'ai vu un homme voler un téléphone, je lui ai fait une remarque et il m'a frappé. »



Station Hôtel de Ville de La Courneuve du T1

Les actions de Plaine Commune

Un **plan d'actions coordonnées** (PACT T1) a été engagé afin d'assurer la priorité du tramway T1 aux carrefours, d'allonger et/ou élargir les quais des stations, de mettre en sécurité la ligne, puis de remplacer les rames. Les actions sont partagées entre Plaine Commune, la RATP, le Département, les villes de Bobigny et Drancy, et le STIF.

Concernant le réseau ferré, les améliorations apportées sur le **RER B** sont appréciées.

Lors de la balade à La Courneuve :

« Maintenant tous les RER s'arrêtent à La Courneuve-Aubervilliers, c'est mieux ! »

Des inquiétudes sont exprimées sur la **gare Pierrefitte-Stains du RER D**, avec l'arrivée du Tram Express Nord.

Lors de la réunion publique de clôture :

« Les habitants de Stains seront pénalisés, le parcours sera plus long pour atteindre les quais du RER. »

Les actions de Plaine Commune

Plaine Commune se mobilise pour que le futur pôle Pierrefitte-Stains soit bien accessible depuis les deux villes, y compris aux personnes à mobilité réduite, et ses abords agréables.

❖ Le stationnement, parfois inadapté

Certains automobilistes souhaiteraient que les places de stationnement dans la rue soient plus nombreuses et gratuites. Les **parkings souterrains** ne sont pas toujours attractifs.

Lors de la balade à La Courneuve :

« Je paye très cher ma place de parking, alors qu'il est quasiment vide. »

Un avis reçu par e-mail :

« Impossible de pénétrer dans le centre de Saint-Denis et de s'y garer, car j'ai peur de me garer en sous-sol. »

Les objectifs du Plan local de déplacements

- **Réduire le stationnement illicite**, qui pénalise les piétons, les cyclistes, les bus...
- **Adapter les règles** de stationnement dans les secteurs les plus contraints, afin de favoriser la rotation des places.
- **Valoriser les parkings souterrains** pour libérer de la place dans la rue.
- Adapter le nombre de places de **stationnement dans les nouveaux bureaux** à proximité des transports en commun.

A suivre !

Fin 2015, vous serez conviés à donner votre avis sur le programme d'actions lors de l'**enquête publique**. Le Plan local de déplacements et le Plan marche seront ensuite approuvés et pourront être **mis en œuvre, à partir de 2016**.



Retrouvez *L'essentiel sur le Plan local de déplacements et le Plan marche*, et restez informés sur le site Internet de Plaine Commune : www.plainecommune.fr/mobilite